

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/11/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/11/2013

Délibération n° D-2013-507

Délégation de service public relative à la gestion et à
l'exploitation du golf municipal de Niort - Choix du délégataire
et approbation du contrat

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Animation de la Cité

Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du golf municipal de Niort - Choix du délégataire et approbation du contrat

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Après l'avis du Comité Technique Paritaire du 5 Septembre 2012 et de la Commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) du 10 septembre 2012, le Conseil municipal, par délibération en date du 17 septembre 2012 puis du 4 février 2013, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du golf municipal de Romagné pour une durée de 8 ans. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en oeuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal sportif l'Equipe et au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics.

Deux sociétés ont présenté une candidature. Après analyse, la commission de D.S.P. du 16 juillet 2013 a sélectionné la candidature de la société BLUE GREEN et admis celle-ci à présenter une offre.

Après analyse, la commission de DSP du 30 juillet 2013 a émis un avis favorable pour engager les négociations de l'offre proposée par BLUE GREEN.

Madame le Maire de Niort, à la suite de l'avis rendu par la commission de DSP, a décidé d'engager des négociations avec la Société BLUE GREEN. Celles-ci ont eu lieu du 26 août au 27 septembre 2013.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et ses annexes ont été établis et adressés aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport relate les différentes étapes de la procédure, l'économie générale du contrat, l'analyse de l'offre finale de la Société BLUE GREEN qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de retenir.

Il ressort de ce rapport précité qu'aux termes des négociations, qui ont permis de préciser les modalités d'exploitation du service, les conditions d'apprentissage du golf pour tous, le montant des investissements respectifs et le montant de la redevance d'exploitation, l'offre de la société BLUE GREEN, telle que négociée, correspond aux objectifs poursuivis par la Ville et répond aux besoins des usagers exprimés au travers du cahier des charges de la consultation.

S'agissant d'une convention d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la collectivité, à l'exception de ceux listés au contrat (annexe n° 4) comprenant différents matériels nécessaires à l'exploitation quotidienne du service, la Société BLUE GREEN assurant seule le risque de l'exploitation du service, et ce pour une période de 8 ans allant de la notification de la convention de DSP jusqu'au 31 décembre 2021.

L'offre de la Société Blue Green, à l'issue des négociations, fait donc ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville selon les montants indiqués ci dessous :

- une redevance fixe minimale de mise à disposition de 12 000 € par an,

- une redevance complémentaire d'exploitation dont le montant est un pourcentage des recettes de jeu (abonnements et green-fees) défini à l'article 37.2 du contrat.

Elle fait ressortir également le paiement au délégataire par la Ville de Niort de l'entretien des pistes hippiques et de l'apprentissage du golf pour tous, selon les montants indiqués ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enseignement Scolaire	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €	3 830 €
Entretien Pistes hippiques	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de retenir BLUE GREEN pour la gestion et l'exploitation du golf municipal de Niort dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage, qui permettra à la Ville de Niort de disposer de moyens de contrôle et de maîtrise de l'exécution du contrat par le Délégataire sur une durée de huit ans.

Il faut préciser que l'entreprise a produit une offre de grande qualité, qui allie une maîtrise du prix du service pour l'utilisateur, une organisation aboutie tant sur le plan technique, que sur les moyens humains déployés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de la société BLUE GREEN comme délégataire du golf municipal de Niort pour une durée de 8 ans ;

- approuver la convention de délégation de service public, et ses annexes, pour l'exploitation du golf municipal de Niort à conclure avec la Société BLUE GREEN ;

- autoriser, Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le contrat de délégation de service public, ainsi approuvé, avec la Société BLUE GREEN et tous les documents afférents à la mise en oeuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 34
Contre : 10
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE